



Séjour du numérique en santé

Financement à l'équipement (SONS)

Comprendre les devis des éditeurs

31/01/2022 | Version 1.0

Principes d'obtention du financement SONS



Le **référencement du logiciel** par l'ANS est le prérequis indispensable au financement à l'équipement (SONS) dans le cadre du Ségur du numérique en santé.



Une commande passée avant le référencement du logiciel est éligible au financement Ségur si sa conclusion n'est pas antérieure de plus de **120 jours calendaires** à la date d'envoi par l'éditeur du dossier complet des preuves de conformité, cf. §4.4 des appels à financement (AF).

Ex : pour une commande "sous condition de référencement" signée le 04/01/2022, l'éditeur devra déposer son dossier complet de preuves de référencement à l'ANS avant le 04/05/2022 pour que cette précommande soit valable.



Pour les SONS Officine et Médico-social, l'éditeur est tenu de **préciser la liste des versions logicielles** de la solution, avec leurs dates de mise sur le marché, **à partir desquelles est garantie la mise à jour Ségur sans reste à charge**, conformément aux dispositions du §4.3 des AF. À ce stade, il s'agit d'une obligation spécifique aux DSR DUI (Médico-social) et LGO (Officine). Cette disposition sera intégrée aux autres couloirs à l'occasion de la vague 2 du SONS.



Un même établissement ou professionnel de santé peut obtenir plusieurs financements Ségur, dans la limite d'**un seul financement par fonction logicielle** décrite dans un dossier de spécification de référencement (DSR).



Le devis doit respecter le **forfait maximum** défini selon des modalités de calcul différentes pour chaque DSR (cf. §5.3 des AF) et inclure une ligne correspondant au "montant de la Prestation Ségur pris en charge par l'État au titre du Ségur".



SONS / DSR	Date limite de commande	Date limite d'installation
Radiologie (RIS)	15/07/2022	15/10/2022
Biologie (SGL, LOINC)	15/07/2022	15/10/2022
Hôpital (RI, DPI, PFI)	15/07/2022	31/12/2022
Médico-social (DUI)	31/12/2023	31/12/2024

Les dates concernant les autres cibles seront précisées prochainement dans les AF publiés sur le site de l'ANS.

La Prestation Ségur s'entend comme une **prestation autonome, qui ne peut être conditionnée par le Fournisseur** :

- À un réengagement contractuel du Client final ;
- À la souscription d'une nouvelle option contractuelle par le Client final (cf. § 4.5 des appels à financement, ou AF).



Ce qui est compris dans la Prestation Ségur :

- Octroi des droits d'utilisation de la **version référencée** de la solution logicielle et flux interapplicatifs le cas échéant ;
- Installation, configuration, qualification et paramétrage ;
- Frais de **maintenance** corrective dans la limite de 6 ans ;
- Prestations de **formation** ;
- Livraison des **documents** nécessaires à l'utilisation des fonctions décrites dans les DSR ;
- Suivi de l'ensemble du projet d'**installation**.



Ce qui n'est pas compris dans la Prestation Ségur :

- Financement de solutions Ségur **non référencées** (prérequis, conformité ou compatibilité Ségur, cf. p. 6) ;
- Financement de **boîtes aux lettres MSSanté** ;
- **Changement complet** de solution, indépendamment des évolutions évoquées dans les DSR, ou rattrapage lié à une version vétuste du logiciel ;
- Coûts d'**infrastructure** additionnels éventuellement nécessaires à l'installation (acquisition de serveurs, migration de système de gestion de base de données, etc.).



Il ne doit pas y avoir de **reste à charge** pour le client, dès lors que le devis respecte le périmètre ci-dessus (cf. §4.3 des AF).

Conformité des devis aux principes du SONS

☒ Pratiques non conformes au SONS

- Facturation avec reste à charge non nul de **coûts pourtant inclus dans la Prestation Ségur** (ex. maintenance) ;
- Aucune distinction entre les **prestations prises en charge par l'État** (reste à charge nul) et les **autres prestations hors périmètre Ségur** ;
- Mélange de **plusieurs DSR** sur une même ligne du devis ;
- **Devis conditionné** à l'acquisition de modules ou d'options supplémentaires ;
- **Confusion entre les dispositifs de financement** SONS et SUN-ES ou ESMS numérique. Un éditeur **ne peut pas s'appuyer sur le financement SUN-ES ou sur le financement ESMS numérique** pour établir un devis.

☑ Obligations réglementaires

- Mention d'une condition spécifique si le bon de commande est **antérieur au référencement de la solution** (cf. §6.1 des appels à financement) ;
- Précision de la **liste des versions logicielles sans reste à charge** (disposition en vigueur pour les SONS Médico-social et Officine).

+ Bonnes pratiques

- Le **rattrapage de la dette technologique** doit être facturé sur une ligne distincte du devis pour les établissements et professionnels n'ayant pas intégré les dernières mises à jour de leur solution et nécessitant une mise à niveau pour la version Ségur.
- Il appartient à l'éditeur de **justifier les éventuelles facturations hors Ségur**, y compris le rattrapage de la dette technologique.
- Merci de **signaler toute difficulté** à l'équipe Ségur et de joindre le devis pour demande de précisions à l'éditeur.
- **Outils d'accompagnement** à disposition :
 - Modèles de [bons de commande](#) sur le site de l'ASP
 - [Où trouver le bon document ?](#)
 - [Guide pratique](#) de mise en œuvre du SONS
 - AF des différents DSR sur les [pages Ségur](#)
 - Replays des [webinaires](#) de l'ANS

Exemples de devis [1/2]

Toute ressemblance avec un devis réel est fortuite.

✘ Pratique non conforme

! Point d'attention

Pack Ségur Financement SUN-ES		Qté	Prix unitaire HT	Total HT
Licence supportant le Pack Ségur	La référence à SUN-ES porte à confusion : l'éditeur n'est pas concerné par ce financement.	1	8 700,00€	8 700,00€
L'installation d'une version spécifique comme prérequis à la version référencée alors qu'il n'y a pas de rattrapage d'anciennes versions.		Total TTC (TVA 20,00%)		10 440,00€
Pack Ségur Financement SONS		Qté	Prix unitaire HT	Total HT
Licence Pack Ségur Prestation Ségur BIO SGLVv1 Gestion de la nomenclature LOINC Gestion de l'INS Alimentation et consultation du DMP MSSanté Pro et Citoyenne ProSanté Connect	Plusieurs DSR répondant à des mécanismes distincts sont mélangés sur une même ligne.	1	15 300,00€	15 300,00€
Maintenance annuelle		Total TTC (TVA 20,00%)		18 360,00€
Le coût de la maintenance annuelle de la présente offre sera facturé directement au client final à la signature du document de recette.		Qté	Prix unitaire HT	Total HT
Les coûts de maintenance doivent être distingués selon le cas : • Financés par le SONS car associés à la Prestation Ségur ; • Facturés avec reste à charge non nul car hors périmètre Ségur.		1	3 650,00€	3 650,00€
		Total TTC (TVA 20,00%)		4 380,00€

Le devis de la Prestation Ségur finance le périmètre strict des dossiers de spécification de référencement (DSR).

En fonction de la configuration spécifique de l'établissement, le devis de la Prestation Ségur du dispositif SONS financé par l'État pourra être accompagné d'un devis complémentaire à la charge de l'établissement, non financé par l'État.

Ces **devis complémentaires** pourraient inclure différents types de prestations :

Prérequis Ségur

Travaux obligatoires de préparation à la Prestation Ségur, devant impérativement être réalisés avant la Prestation Ségur

Migration vers le logiciel X pour un établissement encore sous le logiciel Y, ou vers les versions minimales prérequis.

! Ce type de prestations n'est pas pris en charge par l'État dans le cadre du SONS.

Pour rappel, la prestation Ségur peut nécessiter une mise à niveau ou d'infrastructure.

Dans tous les cas, il appartient à l'éditeur de justifier clairement auprès de son client les éléments de son devis.

! Ce type de prestations n'est pas pris en charge par l'État dans le cadre du SONS.

Les établissements sont néanmoins libres de prendre en charge ces prestations faisant l'objet d'un devis distinct.

Pour rappel, la prestation Ségur est une **prestation autonome**.

"Conformité" ou "Compatibilité" Ségur

Prestations s'appliquant à un périmètre/ des applications du SIH hors des DSR Ségur, mais devant être réalisées en même temps ou dans la suite de la Prestation Ségur.

Mise à jour par dépendance technique d'applications hors Ségur.



En savoir plus



[Ségur – esante.gouv.fr](#)

Consultez l'espace Ségur sur le site de l'ANS



[Où trouver le bon document ?](#)

Téléchargez la synthèse de toute la documentation existante sur le Ségur du numérique en santé



[Les webinaires de l'ANS](#)

Consultez le programme complet des webinaires



[L'Essentiel](#)

Recevez la lettre d'information de l'Agence du Numérique en Santé